DAI/FINNET
Development Alternatives, Inc. & USAID
Projet d'appui à la Microfinance

Base de Données sur les Institutions de Microfinance

Présentation des Résultats

Juillet 2000

#11, Rue Lechaud / Bourdon (entrée Rue Marcadieu)
Port-au-Prince, Haïti
tél. : 245-0272, 245-0276, 245-4721

Description de la Base de Données

La base de données «Institutions de Microfinance» (IMF) de DAI/FINNET regroupe certaines informations sur les activités de 95 institutions offrant des services de crédit et d'épargne à un public largement exclu des services bancaires de type traditionnel. Les informations contenues dans cette version de la base de données ont été collectées pendant la première trimestre 2000 et comprennent des statistiques datant de la période comprise entre septembre 1999 et mars 2000.[1] Nous avons demandé à chaque institution dans la base de données de remplir un questionnaire. Nous avons accompagné cet envoi de questionnaires de contacts personnels ou téléphoniques de façon à encourager une réponse de la part des IMF. Toutes les informations dans cette base de données nous ont été communiquées par les IMF elles-mêmes et sont présentées en tant que telles. Bien que nous ayons exercé un contrôle d'ordre général, nous n'avons pu vérifier l'exactitude de toutes les informations qui nous ont été rapportées.

Le but de cette base de données n'est pas de constituer une source d'informations exhaustive et détaillée sur les IMF. Nous avons consciemment limité notre approche à la collecte de quelques statistiques sommaires de façon à les remettre à jour périodiquement en vue de suivre l'évolution du secteur de la microfinance. Les informations collectées concernent surtout les valeurs des portefeuilles de crédit et de l'épargne mobilisée, la nature juridique et les méthodologies employées par les IMF, leur répartition géographique, et le pourcentage de femmes parmi la clientèle. Nous n'avons pas collecté des informations sur les taux d'intérêts, sur la durée des crédits, ni sur les taux de remboursement.

La portée de la base de données est différente selon le type d'IMF. Alors que nous avons pu cerner la quasi-totalité des principales IMF de type non-coopératif (c'est-à-dire des IMF qui ont le statut légal d'ONG, de fondation, d'association, d'institution religieuse, de société de droit privé, ou de banque commerciale et qui ne sont pas organisées sur le modèle «coopératif »), nous n'avons inclus qu'une minorité de caisses populaires qui existent en Haï ti. Par conséquent, les statistiques présentées ci-dessous sur les 68 caisses populaires dans la base de données doivent être interprétées comme **un sondage** basé sur un échantillon de la population globale de caisses populaires, que la plupart des observateurs situent entre 300 et 350 caisses. La plupart des caisses ainsi incluses sont membres du réseau Revitalisation du Mouvement Coopératif Haï tien (RMCH) encadré par Développement International Desjardins. En revanche, les statistiques sur les 27 institutions de type non-coopératif peuvent être considérées comme **un recensement** de la population totale de ce type d'institution.[2]

[1] Deux Coopératives ne nous ont pas retourné leurs questionnaires. Dans ces deux cas, nous avons utilisé des informations de la version précédante de la base de données, datant de l'été 1999.

[2] Il faut dire que nous avons ciblé uniquement des institutions ayant atteint une certain taille d'activité (150 clients et un portefeuille crédit d'au moins 100,000 Gourdes) et qui ont un objectif de pérennisation institutionnelle. Cela exclut, donc, des «projets» avec un volet crédit et des associations de petite taille.

Structure de la Base de Données

La base de données est organisée selon deux principes: le statut légal des IMF et les méthodologies qu'elles emploient. Si le terme « statut légal » ne présente aucune ambiguïté de sens, il n'en est pas de même pour les « méthodologies employées ». Nous présentons, donc, ci-dessous, un résumé des principales méthodologies employées par les IMF en Haïti.

Caisses Populaires. Les caisses populaires sont des IMF de type coopératif (ou assimilées à des coopératives) qui fournissent des services financiers seulement à leurs «membres» ou «sociétaires» sur une base mutuelle. On devient membre en achetant une part sociale de la caisse et en payant un droit d'entrée. Les caisses populaires sont gouvernées par une assemblée générale de membres et respectent le principe de gestion coopérative «un membre, un vote». L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an pour élire les organes décisionnels qui sont responsables de la mise en œuvre des politiques de crédit et d'épargne. De manière générale, les caisses populaires privilégient une stratégie autonome de croissance axée sur la mobilisation de l'épargne des membres pour constituer un fonds de prêt. Ainsi, dans la plupart des caisses, l'épargne mobilisée est supérieure à l'encours de crédit. Bien que les caisses populaire puissent pratiquer des méthodologies de crédit commun à d'autres IMF (notamment le crédit direct individuel et la méthodologie de groupes solidaires), nous avons classifié ces activités dans la méthodologie de «caisses populaires» parce qu'elles s'inscrivent toujours dans une logique coopérative où il faut être sociétaire pour bénéficier d'un tel crédit.

Banques communautaires. Cette technique de microfinance implique une méthodologie de crédit solidaire regroupant, en général 20 à 35 individus (le plus souvent des femmes), qui, avec l'aide d'une IMF qui les encadre, se mettent ensemble pour fonder une « banque communautaire ». L'IMF fournit un fonds de prêt qui est réparti entre les membres de la banque qui se réunissent à des intervalles réguliers pour rembourser. Les membres se portent mutuellement garants, les impayés des uns devenant la responsabilité des autres lors des réunions de remboursement. A la fin d'un cycle de remboursement, les membres ayant tout remboursé sont éligibles pour un nouveau prêt. Les IMF qui financent les banques et déterminent leurs règles de fonctionnement exigent aussi, selon des formules quelque peu différentes, que les membres contribuent à une épargne en sus des intérêts versés qui sert à capitaliser la banque. Le plus souvent, le montant du prêt auquel les membres ont droit au prochain cycle est calculé en fonction de l'effort d'épargne fait lors du cycle précédant. Au fur et à mesure que les cycles des prêts progressent et que les membres développent une compétence gestionnaire, la banque accumule un capital et peut ainsi commencer à effectuer des prêts de ces ressources «internes» indépendamment des prêts «externes» financés par l'IMF. A terme, la banque communautaire peut devenir indépendante et l'IMF peut retirer son fonds de prêt. Dans la base de données,

nous avons regroupé toutes les informations sur les banques communautaires au niveau des réseaux des IMF encadreurs.

Groupes Solidaires. Selon la méthodologie de crédit dite «Groupes Solidaires», une IMF fournit un crédit à un groupe de 3 à 10 individus (comme pour les banques communautaires, le plus souvent des femmes) qui se portent mutuellement garants pour le remboursement. La durée du prêt, le taux d'intérêt et le calendrier de remboursement sont déterminés par l'IMF, tandis que les montants reçus par chaque individu sont fixés par les membres du groupe et approuvés par l'IMF. De cette manière, la fonction d'évaluation de risque crédit au niveau individuel est remplie par le groupe lui-même. A la fin d'un cycle de remboursement, l'octroi d'un crédit consécutif au groupe est conditionné par l'absence d'arriérés. Cette méthodologie est semblable à la méthodologie des banques communautaires dans son aspect de crédit solidaire. Mais elle s'en distingue par le fait qu'il n'existe pas d'objectif de «pérennisation» des groupes solidaires en institutions indépendantes de l'IMF qui les encadrent. Il n'y a pas non plus, de manière générale, d'obligation d'épargne faite aux membres du groupe pour bénéficier d'un crédit.[3]

Mutuelles de Solidarité. Les mutuelles de solidarité emploient une méthodologie « hybride » qui contient des éléments d'approche empruntés à la fois aux banques communautaires et aux caisses populaires. Elles sont des groupes de personnes, homogène socialement, cotisant à échéances régulières une même somme d'argent. L'objectif des mutuelles est de constituer : (a) un fond interne (caisse verte) qui est alimenté par les cotisations fixes et récupérables des membres en vue de faire du crédit, généralement sur une base rotative; (b) un fond d'urgence (caisse rouge) pour faire face aux éventualités constitué à partir des cotisations non-remboursables; et (c) un fond externe (caisse bleue) pour suppléer à la faiblesse du fonds interne. Ce fonds externe provient, en générale d'une IMF qui organise également une formation initiale pour les membres ainsi q'un encadrement continu. Dans la base de données nous avons présenté les statistiques sur les mutuelles de solidarité, comme pour les banques communautaires, au niveau des IMF qui les encadrent et qui jouent un rôle de « tête de réseaux ».

Crédit Direct Individuel. Les IMF pratiquant la méthodologie de crédit direct individuel ont des techniques de crédit qui ressemblent plus aux techniques de crédit bancaire classique. Des prêts sont consentis aux individus; il n'y a pas de crédit solidaire. Les officiers de crédit des IMF circulent dans le milieu des microentrepreneurs et effectuent des visites aux clients pour évaluer leur moralité et leur capacité de remboursement. Les prêts sont approuvés à la suite d'une demande formelle et après une visite de l'officier de crédit. A la différence des méthodes de crédit solidaire, les officiers de crédit effectuent une analyse réelle de l'activité économique financée et du risque couru. En général, les clients

[3] Il existe des exceptions dans des pratiques concernant l'épargne. Une IMF au moins ayant un réseau de groupes solidaires a aussi mis en place un programme d'épargne.

ayant remboursé en respectant le calendrier établi sont éligibles pour un nouveau crédit, souvent d'un montant plus grand (après réexamen du dossier). En pratique, les IMF utilisant une approche de crédit direct individuel offrent des prêts d'un montant plus élevé que les IMF se spécialisant dans les groupes solidaires ou dans les banques communautaires.

Note concernant les statistiques sur l'épargne

Dans les tableaux qui suivent nous présentons certaines statistiques traitant de l'épargne collectée par les IMF. Il est important de noter que ces statistiques comprennent deux types d'épargnes: l'épargne dite «obligatoire» ou «forcée» qui est liée à un crédit, et l'épargne libre ou volontaire qui n'est pas associée à un prêt. D'un point de vue étroitement financier, le premier type d'épargne n'est pas une «vraie épargne» parce qu'elle est toujours associée à un crédit supérieur. Si le client ne veut plus de prêt, on lui rend son épargne. De cette manière, l'épargne obligatoire ressemble plutôt à un dépôt de garanti remboursable lorsque le client ne veut plus de crédit et s'est acquitté de toutes ses obligations. Ce type d'épargne est surtout caractéristique des IMF pratiquant la méthodologie des banques communautaires. L'épargne libre, par contre, n'est pas associée à un prêt. L'épargnant n'est pas forcément emprunteur en même temps et il peut gérer son épargne de façon indépendante. Ce type d'épargne est généralement réservée aux caisses populaires et aux banques commerciales. Il existe néanmoins une diversité de pratiques d'épargne au niveau des IMF et il n'est pas toujours possible de séparer ces deux types.

.

Tableau 1 : Activités des IMF par Statut Légal

Statut Légal	Nombre d'institutions	Opérations de Crédit			Opérations d'Epargne			% de clients femmes c/
		Portefeuille Crédit (Gde 000)	Nombre de Prêts	Prêt moyen (Gde)	Epargne mobilisée (Gde 000)	Epargnants	Epargne par tête (Gde)	
Coopératives a/	68	281,102	15,857	17,727	317,872	87,394	3,637	43%
Banques Commerciales	2	76,372	3,487	21,902	d/	d/	d/	59%
ONG	10	46,702	13,646	3,422	6,927	8,630	802	80%
Associations	5	16,119	5,289	3,047	1,060	4,501	236	68%
Institutions Religieuses	1	9,795	8,063	1,215	3,641	8,063	452	98%
Sociétés Privées	2	5,495	304	18,076				54%
Fondations b/	7	51,337	10,978	4,678	16,951	13,056	1,298	85%
Totaux	95	486,923	57,624	8,450	346,451	121,644	2,848	55%

Commentaire

Le statut légal définit le type d'institution devant la loi haïtienne et devant l'administration publique. Il n'indique rien, en soi, quant aux méthodologie(s) employée(s) par une IMF. Parmi toutes les catégories d'IMF sur le terrain en Haïti, seule la catégorie de «Banques Commerciales» est uniquement réservée aux institutions financières. Les IMF partagent toutes les autres catégories avec des institutions à caractère non-financier. Il est important de noter que, d'un point de vue légal, la catégorie « association » est sujette à un doute particulier dans la mesure où il n'y a pas de loi ni de texte législatif qui autorise la création d'une association. Cela n'empêche pas des IMF de s'enregistrer en tant que telles auprès des municipalités ou du Ministère des Affaires Sociales. Un projet de loi pour reconnaître les associations a été élaboré par le Ministère de la Planification et de la Coopération Extérieure en 1997 sans suite.

Notes

a/ Onze coopératives/caisses populaires dans la base de données n'ont pas fourni d'informations sur le nombre de prêts en circulation. Nous n'avons pas tenu compte de cette omission dans le calcul de prêts moyens. Si le portefeuille en circulation de ces 11 coopératives est exclu des calculs, le prêt moyen global pour les coopératives/caisses populaires est de 17,166 gourdes.
b/ La ligne « Fondation » comprend une institution qui est à la fois ONG et Fondation. Nous l'avons rangée de façon arbitraire dans la catégorie des fondations.
c/ Le pourcentage de clients femmes est calculé à partir de chiffres sur les «emprunteurs » pour toute les catégories et méthodologies sauf celles des coopératives et des mutuelles de solidarité, où le pourcentage est basé sur le nombre de « sociétaires ».
d/ L'épargne des «clients microcrédit » des banques commerciales n'a pas été comptabilisé. En réalité, elle existe, mais il est impossible de la quantifier.

Tableau 2 : Activités des IMF par Méthodologies Employées

Méthodologies Employées	Nombre d'institutions a/	Opérations de Crédit			Opérations d'Epargne			% de clients femmes c/
		Portefeuille Crédit (Gde 000)	Nombre de Prêts	Prêt moyen (Gdes)	Epargne mobilisée (Gde 000)	Epargnants	Epargne par tête (Gdes)	
Caisses Populaires b/	68	281,102	15,857	17,727	317,872	87,394	3,637	43%
Banques Communautaires	10	31,644	18,546	1,706	7,660	18,546	413	93%
Groupes Solidaires	9	25,816	11,412	2,262	16,495	10,234	1,612	82%
Mutuelles de Solidarité	3	797	1,078	740	1,064	3,830	278	65%
Crédit Direct Individuel	12	147,563	10,731	13,751	3,359	1,640	2,048	64%
Dont *: Banques Commerc.*	2	76,372	3,487	21,902	d/	d/	d/	59%
Autres	10	71,191	7,244	9,827	3,359	1,640	2,048	66%
Totaux (hors Caisses Pop)		205,821	41,767	4,928	28,579	34,250	834	81%
Totaux Globaux		486,923	57,624	8,450	346,451	121,644	2,848	55%

Commentaire

La «méthodologie employée» désigne la méthodologie particulière que les IMF utilisent pour faire du crédit et pour structurer leurs propres opérations. Les cinq grands types de méthodologies indiqués ici sont décrits dans l'introduction. Il faut noter que les mutuelles de solidarité sont, de loin, la méthodologie la plus jeune en Haïti, ce qui explique son faible taux de pénétration. Nous avons voulu présenter le Crédit Direct Individuel en deux parties—celui accordé par les banques commerciales et celui accordé par tous les autres types d'institutions. Bien que tous emploient plus ou moins les mêmes techniques de crédit, les banques commerciales ont ciblé une clientèle capable d'absorber des montants de crédit plus importants.

Notes

a/ Un certain nombre d'IMF pratiquent plusieurs méthodologies à la fois. Nous avons réparti leurs activités selon la méthodologie. Donc, le total des institutions dans cette colonne est supérieur au nombre total des IMF dans la base de données.
b/ Onze coopératives/caisses populaires dans la base de données n'ont pas fourni d'informations sur le nombre de prêts en circulation. Nous n'avons pas tenu compte de cette omission dans le calcul de prêts moyens. Si le portefeuille en circulation de ces 11 coopératives est exclu des calculs, le prêt moyen global pour les coopératives/caisses populaires est de 17,166 gourdes.
c/ Le pourcentage de clients femmes est calculé à partir de chiffres sur les «emprunteurs » pour toute les catégories et méthodologies sauf celles des coopératives et des mutuelles de solidarité, où le pourcentage est basé sur le nombre de « sociétaires ».
d/ L'épargne des «clients microcrédit » des banques commerciales n'a pas été comptabilisée. En réalité, elle existe, mais il est impossible de la quantifier.

Tableau 3 : Répartition des IMF par Statut Légal et Méthodologies Employées

Statut Légal	Nombre d'Institutions	Méthodologies Employées				
		Caisses Populaires	Crédit Direct Individuel	Banques Communaut.	Groupes Solidaires	Mutuelles de Solidarité
Coopératives	68	68				
Banques Commerciales	2		2			
Sociétés Privées	2		2			
ONG	10		5	6	4	
Fondations	7		1	3	2	1
Associations	5		2		3	2
Institutions Religieuses	1			1		
Totaux	95	68	12	10	9	3

Commentaires

Ce tableau présente le nombre d'IMF par statut légal et par méthodologie. Il constitue le lien logique entre les Tableaux 1 et 2 qui permettent de cerner la structure institutionnelle du secteur de la microfinance. Il est important de noter que, parce que plusieurs IMF pratique plusieurs méthodologies à la fois, les totaux horizontaux sont parfois supérieurs au nombre d'institutions dans la première colonne.

Tableau 4 : Répartition des Institutions par Département et par Méthodologies Employées

Département	Nombre d'Institutions	Méthodologies Employées				
		Caisses Populaires	Crédit Direct Individuel	Banques Communaut.	Groupes Solidaires	Mutuelles de Solidarité
Nord	22	8	4	4	4	2
Nord Ouest	6		1	3	2	
Nord-Est	15	5	3	2	3	2
Artibonite	23	9	4	3	5	2
Centre	8	4		3	1	
Ouest	55	27	12	7	7	2
Sud	21	7	3	5	3	3
Sud-Est	11		3	2	4	2
Grande Anse	20	6	3	3	3	3

Commentaire

Ce tableau permet d'évaluer l'offre du microcredit dans les neuf Départements d'Haï ti. Il est important de noter que la bonne distribution du crédit direct individuel en dehors du Département de l'Ouest est presque entièrement due aux succursales des banques commerciales et à une seule fondation/ONG ayant une forte implantation en province. Donc cette méthodologie, plus que les autres, semble être caractérisée par une forte concentration dans la zone de Port-au-Prince.

Tableau 5 : Clients de Sexe Féminin

Méthodologies a/	Nombre de clients de sexe féminin	Pourcentage de clients de sexe féminin	
		Moyen	Ecart
Caisses Populaires	38,115	43%	0%-75%
Banques Communautaires	17,190	93%	51%-100%
Groupes Solidaires	9,361	82%	48%-100%
Mutuelles de Solidarité	2,487	65%	60%-85%
Crédit Direct Individuel	6,939	65%	20%-100%
dont : *Banques Commerc.*	2,069	59%	51%-60%
Autres	4,870	67%	20%-100%
Totaux (hors Caisses Pop)	33,836	81%	20%-100%
Totaux Globaux	69,885	55%	0%-100%

Commentaire

Ce tableau présente le nombre absolu de femmes desservies par les principales méthodologies, ainsi que les pourcentages moyens et les minima et les maxima de « femmes clients » par institution.

Notes

a/ Les chiffres donnés pour les caisses populaires sont basés sur le nombre de femmes sociétaires. Les calculs pour les autres méthodologies ont été faite à partir de statistiques sur le sexe des clients ayant un prêt actif.

ANNEXE : IMF DANS LA BASE DE DONNEES
(par méthodologie)

CAISSES POPULAIRES (68)

Caisse Léoganaise d'Epargne et de Crédit, Coopérative
Caisse Populaire de Beaumont, Coopérative
Caisse Populaire de Belladère, Coopérative
Caisse Populaire de Bonbon, Coopérative
Caisse Populaire de Cance, Coopérative
Caisse Populaire de Chambellan, Coopérative
Caisse Populaire de Dame Marie, Coopérative
Caisse Populaire de Désarmes, Coopérative
Caisse Populaire de Hinche, Coopérative
Caisse Populaire de Jérémie, Coopérative
Caisse Populaire de l'Arcahaie, Coopérative
Caisse Populaire de la Gônave, Coopérative
Caisse Populaire de Lascahobas, Coopérative
Caisse Populaire de Léon, Coopérative
Caisse Populaire de l'Estère, Coopérative
Caisse Populaire de Mirebalais, Coopérative
Caisse Populaire de Petite Rivière, Coopérative
Caisse Populaire de St. Michel de l'Attalaye, Coopérative
Caisse Populaire de Ste Anne, Coopérative
Caisse Populaire Développement Trou du Nord, Coopérative
Caisse Populaire Dominique Savio, Coopérative
Caisse Populaire Fraternité des Gonaï ves, Coopérative
Caisse Populaire Honneur et Avenir de Ounaminthe, Coopérative
Caisse Populaire l'Esperence de Limonade, Coopérative
Caisse Populaire La Concorde (Anse d'Hainault), Coopérative
Caisse Populaire la Fraternité, Coopérative,
Caisse Populaire pour le Développement de Pignon, Coopérative
Caisse Populaire Saint Joseph, Coopérative
Caisse Populaire Sainte Anne de Camp-Perrin, Coopérative
Caisse Populaire Solidarité de Verrettes, Coopérative
Caisse Populaire Solidarité Limbé, Coopérative
Caisse Populaire Solidarité Trémé, Coopérative
Caisse Populaire Tèt Ansamn de Terrier Rouge, Coopérative
Caisse Populaire Union Cavaillonnaise, Coopérative
Caisse Populaire Union de Plaisance, Coopérative
Caisse Populaire Union Rivanordaise, Coopérative
CECACHE, Coopérative
Coopérative d'Epargne et de Crédit Orienté vers le Dév. Econ. Et Social, Coopérative
Coopérative des Enseignants des Cayes, Coopérative
Coopérative Epargne et Crédit Dondon, Coopérative

Coopérative Haï tienne d'Epargne et de Crédit, Coopérative
Coopérative pour le Développement Economique et Social, Coopérative
Coopérative Solidarité pour le Développement, Coopérative
COTELAB/CECCO
CrediCoop, Coopérative
Kès Epay ak Kredi pou Avansman Mamlad, Coopérative
Kès Otonom Epay ak Kredi, Coopérative
Kès Popilè Espwa Gwo Mon, Coopérative
Kès Popilè Kabarè (KPK), Coopérative
Kès Popilè Leve Kanpe de Milot, Coopérative
Kès Popilè Men Konte, Coopérative
Kès Popilè Men nan Men, Coopérative
Kès Popilè Sekou Maléré, Coopérative
Kès Popilè Sen Hélène de Carice, Coopérative
Kès Popilè Sere Pwete, Coopérative
Koperatiov Tèt Ansamn pou Lavi Miyò, Coopérative
Koperativ Kanpe Figi (KOKAFI), Coopérative
Koperativ Pou Nou Avanse, Coopérative
Koperative Fad la Site, Coopérative
La Fourmilière, Coopérative
Le Micro Crédit Haï tien (LMCH), Coopérative
Men Ale Men Vini, Coopérative
Mouvement Coopérative Epargne et de Crédit, Coopérative
Mutuelle de Crédit Epargne Beauséjour, Coopérative
Société Coopérative Lavi Miyo, Coopérative
Société Haï tienne d'Epargne et de Crédit (SHEC), Coopérative
Solidarité Caisse d'Epargne et de Crédit, Coopérative
Sosyete Developman Koperativ Epay ak Kredi, Coopérative

BANQUES COMMUNAUTAIRES (10)

ACLAM, Organisation Non-Gouvernementale
Caritas Nationale d'Haiti. Fondation
Catholic Relief Services / CRS, Organisation Non-Gouvernementale
COD/EMH, Institution Religieuse
FODEPE, Fondation
Fondation Internationale pour l 'Assistance Communautaire (FINCA), Fondation
FONDESPOIR, Organisation Non-Gouvernementale
MEDA, Organisation Non-Gouvernementale
Parole et Action, Organisation Non-Gouvernementale
PWOFOD, Organisation Non-Gouvernementale

GROUPES SOLIDAIRES (9)

Aptech - Finances, Association sans but lucratif
Concern Worlwide, Organisation Non-Gouvernementale

FONDESPOIR, Organisation Non-Gouvernementale
Fonkoze, Fondation
GRAIFSI, Association sans but lucratif
IICA-Kredifanm, Fondation
Organisation Populaire Progressiste Lombard (OPPL), Assocation Sans but lucratif
Parole et Action, Organisation Non-Gouvernementale
Service Chrétien d'Haiti, Organisation Non Gouvernementale

CRÉDIT DIRECT INDIVIDUEL (12)

ACME, Association sans but lucratif
Banque de l'Union Haitienne, Banque Commerciale
Fondation Haitienne d'Aide à la Femme (FHAF), Organisation Non-Gouvernementale
Fondation Haitienne de Développement, Fondation et Organisation Non-Gouvernementale
FONDESPOIR, Organisation Non-Gouvernementale
GRAIFSI, Association sans but lucratif
GTIH, Organisation Non-Gouvernementale
Microcrédit National, Société de Droit Privé
PWOFOD, Organisation Non-Gouvernementale
Service Chrétien d'Haiti, Organisation Non Gouvernementale
Servipro S.A., Société de Droit Privé
SOGEBANK, Banque Commerciale

MUTUELLES DE SOLIDARITÉ (3)

FONHSUD, Fondation
GRAIFSI, Association sans but lucratif
KOFIP, Association sans but lucratif